

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

**- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère**

et

**- la Fédération française de la randonnée pédestre
représentée par son président, Monsieur Robert AZAIS
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 30358816400051**

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 427 000 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 183 787,5 €, le solde restant s'élève à 243 212,5 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 427 000 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 379 530 €.

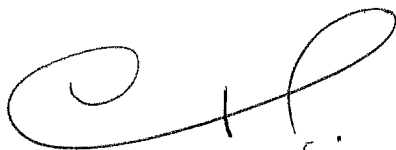
Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE LA RANDONNEE
PEDESTRE


Robert AZAIS

LA DIRECTRICE DES SPORTS


Laurence LEFEVRE

WISE LE 19/07/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ ..2017.26.7505

25 JUIL. 2017

¹ – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires							
	Nombre de licences	232297	237167	224457	226701		
	Nombre d'ATP	8840	8875	10102	10809		
	Nombre total de licences et d'ATP	241137	246042	234559	237510		
	Nombre et taux de licences féminines	145878 (62,8%)	150040 (63,26%)	139163 (62%)	140555 (62%)		
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)		
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	2222 (0,96%)	2310 (0,97%)	(%)	(%)		
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	137	92	145	150		
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives							
	Solidité financière	23,06	0	26,0 %	26,0 %		
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives							
	Rang sportif de la France	0	0	0	0		
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs							
	Taux de suivi médical complet - SHN	%	%	%	%		
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	%	%	%	%		
Emplois d'avenir							
	Nombre d'emplois d'avenir	4	0	0	0		
Letres de missions signées dans CTS-Web							
	Nombre et taux de lettres de missions signées	4 (80%)	5 (100%)				
Objectifs partagés		N-2		N-1		N	
Indicateur		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
O1 - RENFORCER LE RÔLE DES CLUBS EN MATIÈRE DE PRATIQUES DE LA RANDONNÉE, ET CRÉER UN BINÔME INDISSOCIABLE CLUB-COMITE	Nombre de licenciés pour 1000 habitants (pop INSEE 2009 édité janvier 2012) avec polytésie et Mayotte 64 750 548 habitants	3,47	3,33	3,56	3,36		
O1 - RENFORCER LE RÔLE DES CLUBS EN MATIÈRE DE PRATIQUES DE LA RANDONNÉE, ET CRÉER UN BINÔME INDISSOCIABLE CLUB-COMITE	Nombre de clubs proposant au moins une discipline complexe (Marche nordique, Marche d'endurance, Marche Aquatique Côtière, Raquette à neige, Randochallenge)	1407	1550	1781	1600		
O2 - SAUVEGARDER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE DES CHEMINS, DES ITINÉRAIRES LABELLISÉS AINSI QUE LES MARQUES FÉDÉRALES (GR® ET GRP®)	Nombre de Commission Régionales Sentiers et Itinéraires engagées dans un schéma de cohérence des itinéraires fédéraux	20	15	20	20		
O3 - VALORISER ET CONSOLIDER LES COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES ET DES SALAIRES (POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION)	Nombre de journées stagiaires (toutes filières de formation confondues)	13717	14750	15265	15000		
O3 - VALORISER ET CONSOLIDER LES COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES ET DES SALAIRES (POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION)	Nombre de clubs employeurs	50 (tda)	40	45	50		
O7 - CRÉER LES CONDITIONS D'UN RENOUVELLEMENT, D'UN RAJEUNISSEMENT ET D'UNE DIVERSIFICATION DES PUBLICS PRATIQUANT LA RANDONNÉE.	% de moins de 50 ans parmi les licenciés	28	29	25,3	30		

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Letres de missions signées dans CTS-Web	40 000 €	0 €	0 €	40 000 €
Action 2				
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	40 000 €	0 €	0 €	40 000 €
40 000 €	0 €	0 €	40 000 €	
O7 - CRÉER LES CONDITIONS D'UN RENOUVELLEMENT, D'UN RAJEUNISSEMENT ET D'UNE DIVERSIFICATION DES PUBLICS PRATIQUANT LA RANDONNÉE.				
Action 1	137 170 €	60 000 €	52 000 €	85 170 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	137 170 €	60 000 €	52 000 €	85 170 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	76 590 €	50 000 €	45 000 €	31 590 €
60 580 €	10 000 €	7 000 €	53 580 €	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires				
Action 1	82 950 €	40 000 €	35 000 €	47 950 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	82 950 €	40 000 €	35 000 €	47 950 €
82 950 €	40 000 €	35 000 €	47 950 €	
O1- RENFORCER LE RÔLE DES CLUBS EN MATIÈRE DE PRATIQUES DE LA RANDONNÉE, ET CRÉER UN BINÔME INDISSOCIABLE CLUB-COMITE				
Action 1	191 250 €	60 000 €	52 000 €	139 250 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	138 000 €	50 000 €	45 000 €	93 000 €
138 000 €	50 000 €	45 000 €	93 000 €	
Action 3	53 250 €	10 000 €	7 000 €	46 250 €
Promotion des APS comme facteur de santé	53 250 €	10 000 €	7 000 €	46 250 €
O3 - VALORISER ET CONSOLIDER LES COMPÉTENCES DES BÉNÉVOLES ET DES SALARIES (POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION)				
Action 4	763 430 €	295 000 €	270 000 €	493 430 €
Formations fédérales	763 430 €	295 000 €	270 000 €	493 430 €
Professionnalisation de l'activité	160 470 €	100 000 €	90 000 €	70 470 €
602 960 €	195 000 €	180 000 €	422 960 €	
O2 - SAUVEGARDER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE DES CHEMINS, DES ITINÉRAIRES LABELLISÉS AINSI QUE LES MARQUES FÉDÉRALES (GR® ET GRP®)				
Action 1	49 180 €	20 000 €	18 000 €	31 180 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	49 180 €	20 000 €	18 000 €	31 180 €
49 180 €	20 000 €	18 000 €	31 180 €	
TOTAL	1 263 980 €	475 000 €	427 000 €	836 980 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

-

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

427 000 €



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
F.F.R.P. - C.N.S.G.R.

Domiciliation
SG PARIS ELYSEES ENTREPR (03392)
91 AV CHAMPS ELYSEES
75008 PARIS

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03170	00050095693	91

IBAN : FR76 3000 3031 7000 0500 9569 391
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP